

Feu vert ou feu rouge pour l'incinérateur ?

David Briand, le 2 octobre 2014

Le conseil de l'environnement donne un avis que la préfète est libre de suivre ou pas pour donner l'autorisation d'exploiter.

« On n'a pas l'impression que vous vous bougez beaucoup par rapport à la préfète qui doit donner son autorisation d'exploitation. » Pour la seconde fois en trois mois, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a été interpellée, mardi matin, par un auditeur de France Inter qui lui a reproché de ne pas avoir assez infléchi le projet de construction d'un nouveau centre de traitement des ordures ménagères à Échillais.

Un projet qui entre dans son avant-dernière phase avec la réunion cet après-midi en préfecture des membres du Coderst. Présidé par le préfet, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques réunira les 25 membres qui le composent (représentants de l'État, des collectivités locales, associations, experts) pour donner un avis consultatif à la préfète. Qui sera donc libre, ou pas, de le suivre en délivrant l'autorisation d'exploiter.

Le jeu « démocratique »

Le dossier avait été retiré in extremis de l'ordre du jour d'une précédente session, fin juin. Le temps de revoir la copie et d'annoncer une baisse de 5 000 tonnes des déchets à brûler et de repenser le tri mécano biologique décrié pour la qualité du compost qu'il produit. Mardi, la ministre de l'Écologie a réaffirmé, comme au mois de juin, qu'elle « n'était pas favorable aux incinérateurs », ajoutant que « si j'étais élue de ce territoire, jamais je ne ferais d'incinérateur ». Si elle se démarque du projet, elle le renvoie aussi à un processus « démocratique », en invoquant la responsabilité des élus locaux choisis par les citoyens : « S'ils ont la capacité d'inventer le futur, ils renoncent à l'incinérateur et mettent en place une autre stratégie. »

À défaut de répondre aux aspirations ministérielles de réimaginer l'avenir, le SIL (Syndicat intercommunautaire du littoral) a annoncé mardi, 48 heures avant la réunion de ce jour, candidater à l'appel à projets « Territoire zéro gaspillage zéro déchet » lancé par le ministère de l'Écologie cet été. Un désir commun qui efface les disparités qui étaient apparues lors d'une réunion du SIL.

On se souvient qu'au début du mois, trois collectivités avaient déclaré être candidates (l'Agglo de Rochefort et les Communautés de communes de Marennes et d'Oléron), tandis que l'Agglo de Royan et la Cdc de Gémozac avaient déclaré ne pas vouloir y prendre part.

Des positions qui avaient déplu en haut lieu alors que la ministre s'était déplacée à La Rochelle, fin août, pour vanter ce concours visant à diminuer et valoriser les déchets.

Risques sismiques ?

Les proches de Ségolène Royal dans la région se sont donc chargés de faire entendre la parole ministérielle aux deux récalcitrants.

De leur côté, les opposants de PRA (Pays rochefortais Alert) ne restent pas inactifs. Xavier Boulard a écrit aux 25 membres du Coderst pour tenter de les convaincre que « ce projet ne respecte pas les normes sismiques, et combien il est vulnérable et dangereux pour la population en cas de microséisme ». Professionnel du calcul parasismique depuis 1996, il considère que le projet situé dans une zone de sismicité modérée enfreint les règles de construction parasismique pour « au moins cinq raisons », liées par exemple à l'accueil du public ou la hauteur du projet. Enfin, le candidat divers droite aux dernières municipales Dominique Droin a fait savoir hier que le président de la Cour des comptes Didier Migaud lui avait répondu qu'il allait transmettre à la chambre régionale des comptes sa demande « d'avis sur la nécessité du projet ». Une juridiction qui « fixe son programme en toute indépendance », précise M. Droin.